

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 439 DU JEUDI 2 JUILLET 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Assemblée nationale

P.3

Dr Faya Millimouno dévoile le profil du futur Président



Baccalauréat 2026

P.4



La tolérance zéro contre la fraude officiellement lancée

Examens nationaux, session de rattrapage

P.4



Le SNE sonne la fin de la récréation (Entretien)

Radiations de 6 700 agents

P.3



Oumar Kana Diallo salue la décision mais dénonce un système de corruption. (Entretien)

Edito à vue d'Aigle

La boucle des examens nationaux bouclée !

La boucle des examens nationaux, session 2026, sera bouclée ce vendredi 03 juillet par le baccalauréat unique. C'est le 18 juin dernier que leur coup d'envoi a été donné sur toute l'étendue du territoire national. Comme d'habitude, l'honneur est revenu aux élèves de 6^{ème} Année, candidats au Certificat d'études élémentaires (CEE) d'ouvrir le bal. Ils ont affronté leurs épreuves trois jours de suite, sans repos, du 18 au 20 juin 2026. Ils ont été suivis par les candidats au BEPC (Brevet d'études du premier cycle). Comme indiqué plus haut, la boucle sera bouclée par les élèves de terminale candidats au baccalauréat. Tous....

Aviculture

P.5

La stratégie nationale de développement de la filière avicole validée

Lutte contre la drogue

P.5

28,87 % chez les personnes âgées de 15 à 20 ans

Vie de la nation

P.2

La Guinée, une trajectoire de croissance à confirmer

Édito à vue d'aigle



La boucle des examens nationaux bouclée !

La boucle des examens nationaux, session 2026, sera bouclée ce vendredi 03 juillet par le baccalauréat unique. C'est le 18 juin dernier que leur coup d'envoi a été donné sur toute l'étendue du territoire national. Comme d'habitude, l'honneur est revenu aux élèves de 6^e Année, candidats au Certificat d'études élémentaires (CEE) d'ouvrir le bal. Ils ont affronté leurs épreuves trois jours de suite, sans repos, du 18 au 20 juin 2026. Ils ont été suivis par les candidats au BEPC (Brevet d'études du premier cycle). Comme indiqué plus haut, la boucle sera bouclée par les élèves de terminale candidats au baccalauréat. Tous les acteurs ont espéré vivement que ces examens nationaux se déroulent dans les règles de l'art et qu'ils permettent de qualifier

davantage le système éducatif guinéen.

Partout, comme les années précédentes, des conseils ont été donnés aux candidats tout comme des instructions fermes aux surveillants pour que tout se passe dans de bonnes conditions dans les centres d'examen. Des dispositions d'ordre sanitaire et sécuritaire ont également été prises. Mais malgré tout, des téléphones ont été saisis dans certains centres du pays et des tentatives de substitution de candidat ont été déjouées par endroits. Par exemple, au centre 2 de Maferinyah, dans la préfecture de Forécariah, un étudiant avait tenté de faire le baccalauréat à la place de son cousin resté à Conakry.

Pour tous les observateurs, l'organisation des examens nationaux session 2026 a valeur de test pour Alpha Bacar Barry, qui, depuis le dernier remaniement ministériel, est à la tête du grand département ministériel en charge de l'Enseignement pré-universitaire, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de de la Formation professionnelle. Les admis au CEE s'ouvriront les portes du collège, ceux du BEPC deviendront lycéens à la prochaine rentrée scolaire. Quant aux élèves de terminale, il leur faudra décrocher le baccalauréat pour pouvoir accéder aux institutions d'enseignement supérieur du pays. Au terme des examens nationaux qui se tiennent après les compositions de passage en classe supérieure (pour les classes intermédiaires), les élèves et les enseignants auront droit à trois mois de vacances bien méritées. Une période souvent mise à profit par les intéressés pour voyager (à l'intérieur ou à l'étranger), apprendre un métier (coiffure, couture, conduite auto) ou mener une activité génératrice de revenu (petit commerce, gardiennage).

Kéfina Diakité

La Guinée, une trajectoire de croissance à confirmer

Vie de la nation



La dernière semaine de juin 2026 s'est achevée sous le signe d'une dynamique économique exceptionnelle pour la Guinée, tout en soulignant les défis structurels d'une nation en pleine mutation. Alors que le pays consolide son architecture démocratique après le triple scrutin de fin mai, il s'affirme de plus en plus comme une « locomotive inattendue » de la croissance africaine.

Une économie en pleine effervescence

La séquence du 25 juin au 1er juillet 2026 a été marquée par des annonces financières majeures qui confirment l'attractivité du pays :

-Partenariats stratégiques : La Banque mondiale a officialisé un engagement financier massif de plus de 3 milliards de dollars pour accompagner la transformation économique de la Guinée jusqu'en 2033.

-Performance macroéconomique : Avec une croissance projetée à 8,8 % pour 2026 et

des ambitions atteignant 11,6 % en 2027, la Guinée surpasse nettement la moyenne régionale, portée par le dynamisme de ses secteurs minier (or et bauxite) et agricole.

-Modernisation : Le gouvernement, sous l'impulsion du Premier ministre Bah Oury, a multiplié les visites stratégiques, notamment en Chine, pour s'inspirer des modèles industriels et technologiques de pointe, visant à transformer le potentiel minier en véritable levier de développement durable.

La rigueur comme socle du développement

Cette dynamique de croissance s'accompagne d'une volonté manifeste d'assainir la gestion publique. Le licenciement de plus de 6 000 agents de la fonction publique, annoncé fin juin, témoigne d'une phase de rationalisation de l'État visant à améliorer l'efficacité des services. Parallèlement, la lutte contre les détournements de fonds publics et la vente illicite de ressources se poursuit avec fermeté, reflétant une volonté de transformer les revenus des ressources nationales en bénéfices tangibles pour les populations.

Défis et perspectives

Si les indicateurs macroéconomiques sont au vert, la Guinée doit rester vigilante. La dépendance aux matières premières

et les défis liés à la transformation numérique — illustrés par les échanges récents avec des acteurs comme Alibaba — montrent que le pays est engagé dans une course contre la montre. L'objectif est clair : sortir de la dépendance extractive pour bâtir une souveraineté alimentaire, notamment via la modernisation de la filière avicole et céréalière, tout en protégeant le patrimoine mémoriel et culturel du pays.

En résumé : Les grands enjeux de la fin juin

-Investissements : La concrétisation du pacte financier avec la Banque mondiale pour les sept prochaines années.

-Réforme de l'État : La rationalisation des effectifs de la fonction publique pour une administration plus performante.

-Vision industrielle : L'inspiration internationale (Chine) pour diversifier l'économie et valoriser le potentiel de Simandou.

La Guinée aborde le mois de juillet avec une confiance renforcée. La réussite de cette transformation dépendra désormais de la capacité du pays à maintenir cette discipline budgétaire tout en garantissant que les fruits de cette croissance exceptionnelle profitent à l'ensemble du tissu social guinéen.

Kéfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taryana, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjou Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjou Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Ibrahima Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: Ibrahima BANGOURA
Photographe: Moustapha Camara
Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Ce que la Gouverneure M'Mahawa Sylla a dit aux candidats du centre Barry Diawadou de Dixinn

Le lundi 29 juin, les premières épreuves du Baccalauréat unique ont été officiellement lancées sur l'ensemble du territoire national. Si l'on s'en tient aux chiffres publiés par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (MENA-ETFP), ce sont 94 392 candidats qui ont été inscrits cette année, dont 52 750 garçons, 41 642 filles et 32 248 candidats libres, toutes options confondues.



Pour le cas spécifique de la commune de Dixinn, ils sont 1 838 candidats, dont 909 filles, à prendre part à cet examen, qui constitue la dernière étape de l'enseignement secondaire avant l'accès à l'enseignement supérieur. C'est Madame la Gouverneure de la ville de Conakry, M'Mahawa Sylla, qui a eu l'honneur de procéder au lancement officiel des premières épreuves, au centre Barry Diawadou de Dixinn,

en présence des autorités éducatives de ladite commune. Elle en a profité pour conseiller aux candidats de rester calmes, de préserver leur sérénité et d'aborder les épreuves avec confiance. «D'abord je suis là pour venir encourager les enfants au nom des plus hautes autorités du pays, le Président République pour leur dire qu'il soit sur place avec eux ou non il est de cœur avec eux.

Car aujourd'hui l'avenir de notre pays dépend de l'éducation et ces enfants, qui sont à un niveau ou toute suite après les résultats ils sont presque dans quelques années sur le marché de l'emploi.

Donc aujourd'hui notre développement qui a été déjà déclenché par le président de la République a besoin de la jeunesse», a-t-elle déclaré. A noter que ce centre

est réservé aux candidats de la filière Sciences mathématiques.

Pour sa part, le directeur communal de l'éducation de Dixinn, Mamadi Konaté, a indiqué que toutes les dispositions ont été prises pour garantir le bon déroulement des épreuves. «Toutes les dispositions qui sont là sont les mêmes dans tous les 5 centres. Mais le mot d'ordre c'est tolérance zéro.», a-t-il martelé.

Kéfina Diakité



INTERVIEW

Assemblée nationale

Dr Faya Millimouno dévoile le profil du futur président



La dixième législature et la première sous le CNRD prépare sa rentrée. Mais la question qui taraude désormais les esprits, c'est qui devra diriger la deuxième institution du pays ? Le président d'honneur du Bloc Libéral a donné son profil sur ce sujet.

L'Aigleinfos : À votre avis, quel devait être le profil du futur président de l'Assemblée ?

Dr Faya Millimouno : Je crois que pour tenir compte de ce que nous vivons aujourd'hui dans notre pays, et pour tenir compte de l'histoire, parce que l'histoire de notre pays, au fil des ans, n'a tourné qu'autour d'un individu, non autour des institutions, le choix du futur président de l'Assemblée, c'est un grand défi pour notre peuple. Si nous ne voulons pas continuer ce que nous avons commencé depuis 1958, il faut qu'on se penche sur un profil de quelqu'un qui incarne les valeurs et les principes de la République. Quelqu'un qui est prêt à défendre les valeurs et les principes républicains.

Dans notre Guinée d'aujourd'hui, ce sera une tâche difficile.

L'Aigleinfos : Comme vous ne

voulez pas citer de noms, on va vous en citer. Il y a le nom de Dr. Makalé Traoré, celui de Dr. Dansa Kourouma qui reviennent régulièrement sans oublier le vôtre Dr. Faya Lansana Millimouno. Qu'en pensez-vous ?

Dr Faya Millimouno : Je ne vais pas verser dans des considérations personnelles. Toutes les personnes dont on défend tous les noms, mis à part ma propre personne, ce sont des personnes qui, variablement, s'identifient aux valeurs et aux principes dont je fais mention.

Je n'irai pas jusqu'à vous dire c'est quel nom, mais je crois que le peuple de Guinée connaît, parmi tous ceux qui ont été élus, celui ou celle qui peut mieux incarner les valeurs et les principes.

L'Aigleinfos : Vous ne serez pas quand même surpris si Dr. Dansa encore sera à la tête de cette Assemblée ?

Dr. Faya Millimouno : Si la majorité des députés décide de le porter, ma personne aura la légitimité. Mais la question de savoir si le profil sera le bon, ça c'est une autre question.

L'Aigleinfos : Il y a un autre nom, celui de Mory KABA, le président de l'AGN. Le seul parti, à part les alliés de la GMD, à avoir quatre sièges à l'Assemblée. Et ces derniers temps, le président de l'AGN a commencé à réclamer le titre de chef de file de l'opposition. Il peut aussi être un candidat sérieux à ce poste ?

Dr Faya Millimouno : Je ne sais pas si dans la nomenclature légale de notre pays, la question de chef de file est encore d'actualité. C'est une question de nombre. Si vous êtes de l'opposition et vous avez le plus grand nombre de députés, de facto vous en devenez un.

L'Aigleinfos : Il dit qu'il peut aussi être président de l'Assemblée, ça ne vous pose pas de problème.

Dr Faya Millimouno : Mais ça fait un peu rire. Si l'on veut être à la fois chef de l'opposition et président de l'Assemblée, alors que là-bas, c'est quelqu'un du pouvoir qui est monocole.

L'Aigleinfos : La Guinée doit prendre part au 68e sommet de la CEDEAO qui va se tenir à Freetown, en Sierra-Leone. Le président Mamadi Doumbouya sera au rendez-vous pour la première fois depuis son avènement au pouvoir. Et le ministre Morissanda Kouyaté qualifie ce retour du pays d'un moment historique. D'abord, qu'est-ce que vous pensez de ce retour et en quoi cela est historique ?

Dr Faya Millimouno : Parfois on peut exagérer dans le choix des mots. La vraie question ici n'est pas de savoir si la Guinée re-

vient de façon historique dans le Conseil des Nations ou si c'est un retour honorable.

Parce que rappelons-nous qu'en 2021, le 5 septembre, la Guinée n'était pas en dehors de la communauté internationale. La Guinée était dirigée par un président, certes, qui a violé la constitution en cherchant un troisième mandat.

Mais la Guinée appartenait bien à la communauté internationale. Le 5 septembre, on nous a promis quelque chose de mieux, notamment une justice boussole. Je ne sais pas comment il y a une autre justice aujourd'hui.

On sait comment le référendum s'est déroulé. On sait comment la présidentielle s'est déroulée. Et on sait comment le triple scrutin du 31 s'est déroulé. Donc quand on dit qu'on fait un retour historique, historique parce que c'est un militaire qui est à la tête du pays, ou historique parce que nous avons de meilleures institutions, plus légitimes, ou historique parce que nous avons perdu la justice, nous avons reculé par rapport à la démocratie, il faut bien qu'on se pose toutes ces questions. Il faut bien définir ce qu'est historique.

L'Aigleinfos : Parlons d'un de vos collègues opposants, Rafiou Sow, président du PRP. Il a eu des ennuis judiciaires. Inculpé, il est placé sous mandat de dépôt pour un présumé meurtre qui s'est passé au Canada. Vous, en tant que leader de parti politique, comment vous réagissez face à un tel dossier ?

Dr Faya Millimouno : Les faits se sont passés il y a quand même 20 ans, 19 ans. On ne peut pas ne pas se poser la question, pas pour dire que Rafiou est innocent, qu'il est cou-

pable. Non, mais on peut bien se poser la question. Notre justice est aussi efficace pour un dossier dont on vient à peine d'entendre parler, au moment où, depuis plus de deux ans, des compatriotes, parmi eux des enfants, parmi eux des leaders de la société civile, parmi eux des journalistes, parmi eux des médecins, sont portés disparus, tandis que les enquêtes sont ouvertes.

On n'en est pas encore arrivé à un seul petit rapport de mise à jour pour dire, on vous a promis, voici l'évolution de l'enquête. On apprend qu'il y a eu un meurtre en 2007 au Canada. Il est clair que c'est un être humain qui a perdu la vie.

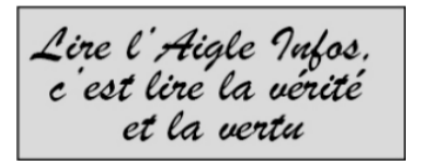
On est en droit d'exiger que la justice soit faite. Mais ce n'est pas là la question. La question, c'est le double standard de la justice guinéenne.

La justice guinéenne, quand un dossier concerne un homme politique, surtout du mauvais camp, c'est-à-dire de l'opposition, eh bien, le rythme de la procédure prend une vitesse du son. Mais quand il s'agit, même à l'intérieur du pays, de quelqu'un du pouvoir, la justice guinéenne prend un pas encore plus loin que le pas du caméléon. Honnêtement, on peut faire mieux. Ça ne nous honore pas.

L'Aigleinfos : Merci à vous Dr Faya Lansana Millimouno !

Dr Faya Millimouno : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



INTERVIEW

Radiations de 6 700 agents

Oumar Kana Diallo salue la décision mais dénonce un système de corruption.



Le licenciement de près de 6 700 agents de la fonction publique continue de susciter des réactions. Dans un entretien accordé à l'Aigleinfos, le président de l'Association guinéenne pour la transparence (AGT), Oumar Kana Diallo, salue une décision qu'il juge nécessaire, tout en estimant qu'elle intervient tardivement. Il pointe également la corruption, l'impunité et le non-respect des règles de recrutement comme les principales causes des dysfonctionnements de l'administration publique.

L'Aigleinfos : Qu'est-ce que cette décision suscite chez vous ?

Oumar Kana Diallo : Si cette décision n'était pas intervenue aussi tardivement, nous ne pourrions que nous en réjouir. Elle s'inscrit dans le cadre de la moralisation de l'administration publique. Aujourd'hui, il est de notoriété publique que de nombreux fonctionnaires, affectés aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays, ne rejoignent pas leurs postes en raison du laxisme de l'État, de la partialité et de l'impunité. Nous saluons donc cette initiative du gouvernement et l'encourageons à être plus proactif.

Les manquements constatés aujourd'hui ne datent pas d'hier. C'est une pratique ancienne dans notre pays. Cette décision est tardive, mais elle mérite d'être

encouragée, à condition qu'elle fasse l'objet d'un suivi régulier.

L'Aigleinfos : Ce ratissage révèle-t-il, selon vous, un problème de corruption ?

Oumar Kana Diallo : Bien sûr. Si des fonctionnaires restent en poste sans y exercer effectivement leurs fonctions, c'est parce qu'ils bénéficient du soutien de certaines autorités hiérarchiques, que ce soit celles qui les ont nommés ou celles qui les accueillent. Il existe une forme de connivence qui permet à ces agents de ne pas rejoindre leurs postes sans être inquiétés.

Certains sont affectés dans des services précis, mais grâce à leurs relations et à des pratiques de corruption, ils ne prennent jamais leurs fonctions. Personne ne les y contraint. Cette situation a favorisé une corruption endémique au sein de l'admini-

nistration publique et explique pourquoi de nombreux fonctionnaires se concentrent à Conakry ou dans les localités qui les intéressent, au détriment des besoins réels de l'administration.

L'Aigleinfos : Pourquoi ce chantier d'assainissement revient-il régulièrement sans être définitivement réglé ?

Oumar Kana Diallo : Depuis plusieurs gouvernements, on entend parler de modernisation de l'administration, de biométrisation et de digitalisation. Mais ces réformes restent souvent au stade des discours. Pourtant, elles pourraient permettre un meilleur suivi des fonctionnaires et une gestion plus efficace des effectifs.

Le problème vient aussi du fait que certains gouvernements continuent de recruter des personnes qui leur sont proches, parfois sans passer par les concours prévus par les textes. Tant que ces pratiques persisteront, il sera difficile de résoudre

durablement le problème.

Il faut également reconnaître qu'il existe du laxisme au plus haut niveau de l'État, de l'impunité et une confusion entre les relations personnelles et les règles administratives. C'est pourquoi les mêmes problèmes se répètent, alors que les moyens de moderniser l'administration existent déjà.

L'Aigleinfos : Merci à vous l'activiste de la société civile, Monsieur Kana Diallo !

Oumar Kana Diallo : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D



Baccalauréat 2026

La tolérance zéro contre la fraude officiellement lancée

En compagnie du Ministre de l'éducation nationale, de l'alphabétisation, de la formation professionnelle, le Premier ministre, Bah Oury, a lancé le lundi 29 juin 2026 les épreuves du baccalauréat unique à l'école primaire Maferinya 2, dans la préfecture de Forécariah. Cette session est organisée sous le signe de la « tolérance zéro » contre la fraude.



Au total, 94 392 candidats, dont 52 720 garçons et 41 672 filles, affrontent les épreuves. Parmi eux figurent 32 248 candidats libres.

S'adressant aux candidats, le chef du gouvernement les a invités à compter sur leurs connaissances plutôt que sur des moyens illicites.

« Le baccalauréat est une évaluation des connaissances acquises. Ce n'est pas une épreuve destinée à éliminer des candidats. Respectez les règles et faites confiance au travail que vous avez accompli tout au long de l'année », a déclaré Bah Oury.

Le chef du gouvernement a rappelé que les autorités entendent lutter contre toutes les formes de fraude.

« Les élèves ne doivent pas chercher des raccourcis, des téléphones ou d'autres moyens frauduleux pour réussir. Nous voulons

former des hommes et des femmes respectueux des règles, de la transparence et des valeurs républicaines », a-t-il ajouté.

Le Premier ministre s'est aussi réjoui de la forte participation des jeunes filles, estimant que leur présence constitue un indicateur encourageant pour le système éducatif.

Dans la commune de Matoto, les autorités locales assurent que toutes les dispositions ont été prises pour garantir le bon déroulement des examens.

« Une année scolaire bien remplie doit être couronnée par un examen crédible. Tous ceux qui sont candidats ont effectivement eu le BEPC. Chacun a sa photo sur sa carte. Tout est mis en ordre pour des examens crédibles dépourvus de toute anomalie », a déclaré le responsable communal, Sékou Kaba.

Il a insisté sur le principe d'égalité entre les candidats.

« On n'organise pas le baccalauréat pour faire échouer les candidats. Il s'agit de savoir qui a travaillé pendant l'année scolaire. Celui qui a étudié, même s'il est le fils d'un paysan, s'il mérite d'être premier, il sera premier. Celui qui n'a pas travaillé reprendra la classe », a-t-il affirmé.

À Matoto, 15 496 candidats sont répartis dans 28 centres d'examen, dont un centre franco-arabe. Ils se répartissent entre 2 855 candidats en série expérimentale, 4 662 en série mathématique, 7 641 en série sociale et 215 en enseignement franco-arabe.

Au lycée Boubacar Biro Diallo, où il présidait la cérémonie d'ouverture, le secrétaire général de la mairie de Matoto, Mamadi Nabé, a appelé les candidats à composer dans le respect des règles.

« J'invite les candidats à aborder les sujets avec sérénité, engagement et détermination, à ne céder à aucune tentation de fraude et à respecter les dispositions législatives et réglementaires qui régissent les examens en République de Guinée », a-t-il déclaré.

Samuel Demba. D

Baccalauréat unique à Forécariah

Une tentative de substitution de candidat déjouée à Maferinyah

Le lundi 29 juin 2026, le coup d'envoi du baccalauréat unique a été donné sur toute l'étendue du territoire national. Au centre 2 de Maferinyah, dans la préfecture de Forécariah, une tentative de substitution de candidat a été déjouée.



Sur le site soleilFM, il est rapporté qu'un jeune homme a été interpellé avant son entrée en salle de composition. Il est soupçonné d'avoir voulu passer l'examen sous l'identité d'un autre candidat. Après son arrestation, il a été conduit à la brigade de recherches de la gendarmerie de Maferinyah.

Devant la presse, le mis en cause, Kabinet Chérif, étudiant à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, a reconnu avoir tenté de composer à la place de son cousin.

« Je suis venu faire le baccalauréat pour mon cousin, appelé Laye Kader Traoré », a-t-il avoué.

Et d'expliquer qu'il a été identifié lors des contrôles effectués avant l'accès aux salles d'exa-

men. Si l'on s'en tient à son récit, un responsable de l'éducation lui aurait demandé de présenter sa carte avant de lui poser des questions sur son identité.

« Il a pris ma carte et m'a demandé mon année de naissance. Je n'ai pas pu répondre », précise-t-il.

Kabinet Chérif, motivant son acte répréhensible, soutient avoir voulu donner une chance à son cousin, qui n'aurait pas réussi à décrocher le baccalauréat après plusieurs tentatives.

« Il est à Conakry. Comme il a tenté plusieurs fois sans obtenir le bac, je me suis dit que je pouvais l'aider à l'avoir », fait-il savoir.

Mamadou Oury

INTERVIEW

Examens nationaux, session de rattrapage

Le SNE sonne la fin de la récréation



Une innovation dans le système éducatif guinéen. À partir de l'année prochaine, une session de rattrapage sera organisée pour des candidats ayant de justesse échoué au Baccalauréat. Une réforme saluée par les acteurs de l'éducation. Sékou Kamano, secrétaire chargé de communication et de l'information du Syndicat national de l'éducation s'est aussi prononcé sur les cas de fraude enregistrés pendant ces examens nationaux.

L'Aigleinfos : Globalement, quelle lecture faites-vous de l'organisation des examens nationaux ?

Sékou Kamano : Pour le moment, nous sommes à mi-parcours parce que le bac est encore en cours. Les deux premiers examens, nous félicitons le gouvernement, bien qu'à un moment donné, on a constaté quand même des anomalies qui progressivement sont en train d'être corrigées au niveau du bac.

Comme tout examen national, à tout moment, il revient à ceux qui les organisent d'être très prompts dans la prise en mesure de certaines réalités qui viennent parfois se poser.

L'Aigleinfos : Justement, quand on parle d'examen, celui-là qui attire beaucoup plus l'attention, c'est le baccalauréat. Malheureusement, les premières journées, le nombre de fraudes enregistrées est énorme. On parle de la saisie des téléphones, aussi du renvoi des surveillants et aussi des candidats, des cas de substitution. Comment vous réagissez par rapport à ces faits qui, malgré les sensibilisations, sont toujours d'actualité ?

Sékou Kamano : Il faut rappeler que le Guinéen n'a plus maintenant l'habitude de craindre les sensibilisations ni les menaces. C'est pourquoi nous avons automatiquement invité le ministre de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique à aller cette fois-ci dans les actions. Seulement les actions peuvent freiner l'élan de la corruption dans le système éducatif. Les membres qui composent les différentes commissions sont déjà connus.

Ils sont désignés par notre service. S'il y a des anomalies de la corruption constatées à quelque échelon que ce soit, il est plus facile encore de situer les responsabilités. Les centres ciblés doivent aussi être questionnés à travers les délégués, les chefs

du centre et les membres de la commission de surveillance.

Donc à chaque étape donnée, s'il y a la possibilité de le faire, il faut aller vers les sanctions.

L'Aigleinfos : Quand vous parlez de sanctions, est-ce que cela sous-entend des radiations ou bien des procès allant dans le cadre des condamnations ?

Sékou Kamano : Les examens nationaux ont un code. C'est le code qui régit l'ensemble des différentes activités, qui définit également les peines et tous ceux qui s'ensuivent et les sanctions en fonction de leur gravité.

Donc ce n'est pas à nous de dire aux ministres voici les sanctions à prendre, qu'ils fassent tout simplement recours au contenu des textes qui régissent ici, les examens nationaux. C'est aussi simple que ça. Donc si cela n'est pas fait, on sera toujours amenés à avoir les mêmes pratiques pour les années à venir.

La fraude n'a pas commencé aujourd'hui. Ce sont des pratiques qui se sont ancrées dans nos habitudes, au sein même de nos différentes activités que nous menons.

L'Aigleinfos : Le département annonce l'instauration d'une session de rattrapage pour les candidats ayant fait le Bac, mais qui malheureusement n'ont pas obtenu la note de moyenne qui est 10,

mais qui, avec 8, 50 et 9,99/20.

Sékou Kamano : La décision est à saluer. Il faut rappeler que nous sommes sur une pente tellement glissante.

Il y a de très bonnes années déjà que les résultats au baccalauréat parfois gravitent autour de 18, parfois 20, 23 %. Et si nous prenons les 23 %, l'envers du décor c'est quoi ? C'est qu'il y a plus de 77 % des candidats qui échouent. Aucun gouvernement n'aime voir autant de ses enfants échouer. Surtout même que les conditions sociales ne sont pas aussi favorables à l'apprentissage en Guinée.

Pour les candidats ayant des notes de 8,50 au Bac régulier, ceux-ci pourront profiter de la mesure, c'est aussi bien.

L'Aigleinfos : Est-ce que cela devrait se limiter seulement à ceux-là qui ont les 8,50 et 9 de moyenne ?

Sékou Kamano : Il faut l'élargir. Élargir par exemple à qui ? Élargir à ces cas, par exemple ici, de force majeure. Quand des candidats à la veille du Bac par exemple sont réellement malades et empêchés même d'aller au centre.

Ou quand des candidats en état de famille, des grossesses qui arrivent à terme pendant le Bac. Voici autant de facteurs aussi.

L'Aigleinfos : Ne pensez-vous pas qu'une telle réforme mérite d'être encadrée juridiquement ?

Sékou Kamano : Il faut une réglementation, il faut réellement

un cadre juridique, un cadre aussi légal. Pour ne pas qu'elle profite aux gens qui ne devraient pas du tout en profiter.

Que chacun sache en fait, qui sont ceux qui sont concernés, qui sont les acteurs ici à un moment donné, qui seront censés remonter par exemple ici les différents cas, quels seraient leurs probabilités morales. C'est ce que nous nous voulons en fait.

L'Aigleinfos : Le ministre nous disait une fois qu'on n'organise pas les examens pour faire échouer.

Mais pour d'autres acteurs, c'est une façon d'encourager des candidats à ne pas se préparer conséquemment.

Sékou Kamano : Même si on avait au moins quatre Bacs à tous les niveaux à partir de la 10e, de la 11e, jusqu'en terminale, tant que le caractère sanctuaire n'est pas là, on peut avoir ici que des résultats qui ne reflèteront jamais le niveau des élèves. Donc cette double session n'est pas une invite au relâchement pour les élèves, pas du tout.

Parce que ces élèves seront encore de nouveau réévalués.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur le secrétaire chargé de communication et l'information du SNE !

Sékou Kamano : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Lutte contre la drogue

28,87 % chez les personnes âgées de 15 à 20 ans

À l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, l'Institut Itinérant de Formation et de Prévention Intégrées contre la Drogue et autres Conduites Addictives (IIFPIDCA) a organisé une rencontre réunissant forces de défense et de sécurité, organisations de la société civile et spécialistes de la lutte contre les stupéfiants. Les participants ont alerté sur la progression de certaines drogues en Guinée et appelé à renforcer aussi bien la prévention que les dispositifs de lutte contre les réseaux de trafic.

Le thème retenu cette année est : « Le problème mondial de la drogue : des enjeux persistants, de nouveaux défis, des réponses innovantes. » La rencontre, organisée au siège de l'IIFPIDCA à la Minière, visait à sensibiliser davantage les populations et à présenter des pistes de prévention face à la consommation de drogues et d'autres substances addictives.

Malgré les opérations de lutte contre le trafic et la commercialisation des stupéfiants, les intervenants estiment que la consommation chez les jeunes demeure préoccupante.

Le Directeur général de l'institut, Docteur Thierno BAH a présenté des statistiques sur les conduites addictives en Guinée. Selon lui, la consommation de la chicha affiche une prévalence de 28,87 % chez les personnes âgées de 15 à 20 ans. Elle est suivie par celle de l'alcool (15,67 %). Le protoxyde d'azote présente une prévalence de 1,94 %, tandis que la drogue

dite « kush » atteint 0,94 %.

Le responsable de la gendarmerie a également attiré l'attention sur la position géographique de la Guinée, qu'il considère comme une zone de transit pour les trafics internationaux de drogue.

« Avec la franchise que m'impose mon uniforme, notre pays, en raison de sa position géographique et de sa façade maritime, reste une zone de transit majeure pour les trafics internationaux. Les chambres de cannabis indien remplissent nos prisons, la cocaïne franchit encore trop souvent nos frontières et les réseaux criminels s'enrichissent au détriment de notre stabilité », a déclaré le lieutenant Kamara Idrissa, de la Direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie nationale.

Selon lui, la répression ne peut plus constituer l'unique réponse face au phénomène.

« La seule répression ne suffit pas.

Nos réponses doivent être globales et novatrices. Nous devons renforcer le renseignement criminel, moderniser nos unités de cyber-gendarmerie pour traquer les réseaux sur internet et démanteler les circuits financiers qui alimentent ce trafic », a-t-il indiqué. Les échanges ont également porté sur la lutte contre le tabagisme et la consommation de chicha. Certains intervenants ont plaidé pour une hausse des taxes sur les produits du tabac et sur la chicha afin d'en réduire l'accessibilité, tout en renforçant les campagnes de sensibilisation.

Le Directeur général de l'IIFPIDCA a appelé le gouvernement à créer un comité interministériel de lutte contre la drogue. Selon lui, un tel organe permettrait de mieux coordonner les actions des différents services de l'État, de produire des statistiques fiables sur les saisies, les interpellations et la prise en charge des personnes dépendantes, mais aussi de combler certaines insuffisances de la réglementation actuelle sur la consommation de la chicha.

Docteur Thierno BAH a également regretté qu'à l'occasion de la Journée internationale contre la drogue, la Guinée ne procède plus à l'incinération publique des drogues saisies, une pratique qui existait auparavant selon lui.

Samuel Demba. D

Accidents de la route

Des mesures annoncées par le Gouvernement

Le mercredi 1er juillet, le ministre des Transports et porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a eu une rencontre avec les représentants des faïtières des transporteurs au siège de son département pour échanger sur les moyens de réduire les drames sur les routes du pays.

Il faut rappeler que cette rencontre s'est tenue dans un contexte marqué par une hausse préoccupante des accidents, souvent mortels, qui suscitent une vive émotion au sein de la population. Selon Guineenews, les échanges ont notamment porté sur le récent accident tragique enregistré à Mamou, dont les premières conclusions mettent en avant le facteur humain comme principale cause présumée.

Au cours de la rencontre, indique le site, le ministre a appelé à une plus grande responsabilité de l'ensemble des acteurs du transport.

Il a insisté sur le respect strict du Code de la route, tout en dénonçant certaines pratiques dangereuses qui continuent de favoriser la multiplication des accidents.

Parmi les facteurs évoqués figurent notamment la surcharge des véhicules, les excès de vitesse, le manque de contrôle technique régulier et la fatigue des conducteurs, identifiés comme des causes récurrentes des accidents enregistrés ces derniers mois.

À l'issue des discussions, plusieurs décisions ont été retenues entre le gouvernement et les représentants des transporteurs. La principale mesure concerne l'interdiction provisoire, pour une période de trois mois, de la circulation nocturne de tous les véhicules gros porteurs sur les routes nationales.

Cette décision, présentée comme une mesure préventive, vise à limiter les risques d'accidents graves sur les principaux axes routiers du pays, notamment durant les périodes où la visibilité et la vigilance des conducteurs peuvent être réduites.

Les autorités annoncent par ailleurs un suivi strict de l'application de ces dispositions et appellent les acteurs du secteur à une mobilisation collective afin d'améliorer durablement la sécurité routière et réduire le nombre de victimes sur les routes guinéennes, rapporte le site Guineenews.

Mamadou Oury

Aviculture

La stratégie nationale de développement de la filière avicole validée

La stratégie nationale de développement de la filière avicole 2026-2035 a été présentée cette semaine à Conakry. Une occasion qui a été mise à profit par le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les organisations professionnelles pour réaffirmer leur engagement à moderniser durablement l'aviculture nationale. La cérémonie de clôture des travaux a été présidée par la ministre de l'Environnement et du Développement durable, Djami Diallo représentant le ministre de l'Élevage, Felix Lamah.



L'honneur est revenu à la secrétaire générale du ministère de l'Élevage et des Productions animales, Halimatou Sirandou Diallo, de lire le communiqué final. « Les travaux de ces deux journées ont permis de présenter et d'enrichir la stratégie nationale de développement de la filière avicole 2026-2035, ainsi que le diagnostic institutionnel et organisationnel du Fonds de développement de l'élevage (FONDEL). Ils ont également nourri les réflexions sur les modèles de réussite dans la filière avicole, les mécanismes de sécurisation des investissements, les opportunités de financement offertes par les banques et les institutions financières, ainsi que les conditions indispensables à l'émergence d'une filière avicole moderne, compétitive, résiliente et durable...Les

travaux ont également confirmé la pertinence de la vision de Son Excellence le Général Mamadi Doumbouya, Président de la République, Chef de l'État, mise en œuvre par le Gouvernement, qui fait aujourd'hui de l'agriculture un levier stratégique de souveraineté alimentaire, de création d'emplois, de développement économique et de réduction progressive des importations de viande de volaille, notamment des poulets congelés. », a-t-elle déclaré.

Plusieurs recommandations ont également été formulées : « L'adoption et la mise en œuvre effective de la Stratégie nationale de développement de la filière avicole à l'horizon 2035 à travers l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle ; La mise en place d'un comité de suivi-évaluation ;

L'accélération de la réforme institutionnelle et de la restructuration du FONDEL ; La réalisation des investissements structurants prévus par la stratégie afin de moderniser la filière ; Le renforcement des capacités des acteurs, ainsi que la création d'un environnement favorable aux investissements publics et privés et à la promotion de la consommation des produits locaux. Le développement de mécanismes innovants de financement adaptés aux besoins des acteurs de la filière, ainsi que la mise en place d'instruments de garantie et de partage des risques facilitant leur accès au crédit, figurent également parmi les priorités. Il en est de même pour la conception et le déploiement de produits financiers et assurantiels adaptés aux spécificités de la filière avicole afin de couvrir les risques sanitaires, climatiques, économiques et opérationnels. »

Kaba Kankoula



Coupsures d'électricité à Conakry

Les explications techniques données par le ministre de l'Énergie

Le mercredi 1er juillet 2026, le ministre de l'Énergie, Sékou Laye Camara, était l'invité de l'émission Guinée Today de Télé 24. Il a mis l'occasion à profit pour donner des explications techniques aux coupures d'électricité aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays.



A en croire le ministre de l'Énergie, la Guinée fait face à un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande. « Je vous ai parlé de la croissance de la demande. Or, si la production ne suit pas, il faut faire avec les moyens disponibles. Le peu d'énergie que nous avons, c'est ce que nous partageons », a fait savoir Sékou Laye Camara. Et d'ajouter : « La quantité d'énergie disponible ne peut pas être distribuée à tout le monde au même moment. Nous sommes donc obligés de prioriser ce partage-là, de fournir certains secteurs à certains moments afin que chacun puisse être desservi » Il a par ailleurs indiqué que la Guinée ne peut actuellement pas compter sur ses voisins pour combler son déficit dans le secteur de l'électricité. « En ce moment, tous connaissent

les mêmes difficultés que la Guinée. Nous ne pouvons pas importer de l'électricité du Sénégal ni de la Côte d'Ivoire », a-t-il martelé, tout en faisant remarquer qu'il y a une explosion de la demande liée aux effets de la saisonnalité chez les partenaires de la sous-région. Selon lui, le réseau guinéen aurait même frôlé un incident majeur le mois dernier à la suite de dysfonctionnements externes. « Nous avons enregistré quelques perturbations le mois passé, notamment à cause de problèmes survenus au Sénégal. Cela nous a obligés à nous déconnecter temporairement afin de préserver la stabilité de notre réseau », a révélé le ministre Sékou Laye Camara, tout en rappelant que des discussions et des travaux sont en cours au niveau du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (WAPP) pour stabiliser le réseau interconnecté. Le ministre a ensuite fait part de son optimisme en présentant un chantier majeur. « Nous sommes engagés dans un programme visant à augmenter notre capacité de production à travers la construction de nouvelles centrales. C'est dans ce cadre que la centrale d'Amaria est actuellement en pleine construction ».

Mamadou Oury

Campus France Guinée

Les confidences de son DG, Dr Amara Diawara

Dans un entretien accordé à Africaguinee.com, le Directeur Général de Campus France Guinée, Dr Amara Diawara, revient sur les étapes cruciales d'une procédure qui ne laisse aucune place au hasard, met en garde contre les officines clandestines et détaille la stratégie mise en place par son institution pour bâtir une élite capable de porter le développement de la Guinée.



Pour présenter Campus France Guinée, Dr Amara Diawara dira ceci : « Il faut savoir que Campus France est un service de l'Ambassade de France en charge de la mobilité des étudiants et des chercheurs guinéens vers la France. Campus France a trois missions : une mission de conseil, d'accompagnement et d'orientation de tous les étudiants et chercheurs qui comptent aller se former en France. Dans la plupart des cas, les gens pensent que nous n'accompagnons que les étudiants, mais nous accompagnons aussi les chercheurs guinéens en mobilité pour faire des thèses de doctorat en France. C'est ce que nous faisons chaque fois avec les 1 000 boursiers de l'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les élèves des classes préparatoires de Dalaba. »

A la question de savoir par où doivent commencer des milliers de jeunes Guinéens qui sou-

haitent intégrer une université française, il a répondu : « Vous pouvez commencer quand vous êtes élève en classe de terminale. Cependant, la condition pour pouvoir partir si vous obtenez une admission, c'est d'avoir le baccalauréat. Il faut forcément avoir le BAC pour s'inscrire. Si vous êtes en cours de licence, ou si vous avez fini votre licence et que vous êtes en situation professionnelle, vous pouvez aussi vouloir aller en France pour vous former davantage ou acquérir d'autres compétences dans les universités, écoles et autres institutions qui proposent des formations professionnelles. »

À quel moment de l'année la procédure Campus France débute-t-elle et quel calendrier les candidats doivent-ils respecter ? Dr Amara Diawara a répondu en ces termes : « En fait, la procédure commence réellement et officiellement le 1er ou le 2 oc-

tobre, en fonction du calendrier. Mais nous, nous commençons les orientations et les conseils à partir du 2 septembre, c'est-à-dire dès la rentrée. Nous essayons de recevoir les étudiants dans nos locaux pour les conseiller et les orienter en fonction de leur parcours et des filières qu'ils souhaiteraient suivre. Nous vérifions s'il y a une adéquation entre leur filière actuelle et ce qu'ils projettent de faire en France. S'il y a des ajustements à faire ou si, en fonction de leurs notes, nous constatons qu'une filière est inaccessible, nous leur disons : « Pour telle filière, je pense que vous ne pourrez pas obtenir d'admission, concentrez-vous plutôt sur celle-ci ». Souvent, nous faisons cela à partir du mois de septembre et nous recevons les étudiants accompagnés de leurs parents. Le problème aujourd'hui en Guinée, c'est l'accès à toute l'offre de formation et aux différents débouchés possibles, à la fois pour les étudiants et pour les parents.

L'orientation est un exercice difficile auquel nous avons tous été confrontés, et cela dépend souvent du milieu social de l'élève.

Un élève issu d'une famille d'intellectuels, qui a déjà une vision du monde professionnel, des filières prioritaires et de celles qui offrent le plus de débouchés, y parviendra beaucoup plus facilement.

En revanche, si vous venez d'une

famille qui compte peu d'intellectuels ou de parents ne connaissant pas le fonctionnement de l'enseignement supérieur et ses débouchés, il y a une sorte d'inégalité d'accès à l'information. C'est précisément ce que Campus France essaie de corriger. Nous accueillons les enfants issus des classes moyennes, des classes populaires ou de familles d'intellectuels, et nous essayons de rétablir l'équilibre pour que tout le monde dispose des mêmes informations et des mêmes offres de formation en France. Nous les orientons et les accompagnons jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au visa.

Ce travail commence au mois de septembre. De septembre-octobre jusqu'au mois de mars, nous menons les entretiens pédagogiques. Les étudiants soumettent leur dossier à partir d'octobre. Par exemple, la date limite de soumission varie selon le type de dossier, car il existe deux procédures : les dossiers DAP (pour une inscription en Licence 1) et les dossiers hors DAP.

Pour la procédure DAP, la date limite est fixée au 15 décembre. C'est réglementaire et fixé par le ministère français de l'Enseignement supérieur. Les jeunes qui veulent intégrer une Licence 1, un IUT (Institut Universitaire de Technologie), un BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) ou un Bachelor dans le public ont jusqu'au 15 décembre pour soumettre leur dossier auprès de Campus France. Pour les dossiers hors DAP (Licence 2, Licence 3, Master, Doctorat), ils ont jusqu'au 17 janvier pour le soumettre.

Une fois le dossier soumis, nous l'étudions puis nous le validons. Quand nous validons le dossier et que nous constatons qu'il est correct et complet, nous envoyons un e-mail à l'étudiant pour qu'il règle les frais d'inscription, qui s'élèvent à 1 million 500 mille de francs guinéens (1 500 000 GNF). Dès que cela est fait, nous autorisons l'étudiant à prendre rendez-vous pour un entretien.

Lors de cet entretien, nous l'écoutons présenter et défendre son projet : qu'est-ce qui l'a amené à engager une démarche pour aller étudier en France ? Ce n'est pas le fruit du hasard. C'est pour cela que nous disons aux gens de passer nous voir, car nous préparons les étudiants aux éventuelles questions et aux aspects qu'ils n'auraient pas anticipés.

Depuis que je suis directeur de Campus France, nous sommes passés d'un flux de 2 000 à 3 000 étudiants par an à plus de 9 000 étudiants. Nous avons également augmenté le nombre de délivrances de visas et d'admissions.

Aujourd'hui, nous avons toute une équipe dédiée à mieux accompagner et conseiller les étudiants. Nous savons qu'il existe des cabinets clandestins et des personnes qui essaient d'arnaquer les enfants. De notre côté, nous agissons dans la légalité la plus totale, car nous sommes le seul service habilité en Guinée à conseiller et orienter les étudiants et les chercheurs guinéens. »

Une synthèse de Kéfina Diakit

Radiation de 6 678 agents de l'État

La réaction du syndicaliste Aboubacar Soumah

Interrogé par Africaguinee.com, Aboubacar Soumah du Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG) a réagi à la radiation de 6 678 agents de l'État issus de divers services de l'administration publique, pour « abandons de poste », « absences prolongées injustifiées » ou encore « décès non déclarés ».



A la question de savoir comment il a accueilli cette décision de radiation de plus de 6000 agents de l'Etat, alors que le syndicat plaide pour la régularisation des enseignants contractuels communautaires, Aboubacar Soumah a répondu : « Écoutez, si, comme les autorités l'ont déclaré, il s'agit effectivement d'agents fictifs, alors cette décision ne peut être que salutaire.

En revanche, si ce ne sont pas des agents fictifs, les accusations portées contre certaines personnes sont très graves. Dans ce cas, nous réagirons.

Au niveau du secteur de l'éducation, nous examinons actuellement tous les cas des enseignants dont les salaires sont bloqués depuis 2023-2024. Nous

avons transmis une liste au ministère du Travail et de la Fonction publique et procédons à un examen au cas par cas de la situation de chaque concerné. Si certains de ces enseignants figurent parmi les personnes radiées, nous prendrons position. En attendant, une commission est déjà à pied d'œuvre pour examiner les dossiers des agents dont les salaires sont bloqués.

Nous avons toujours exigé l'assainissement du fichier de la Fonction publique. À chaque fois que nous revendiquons une augmentation des salaires, on nous répondait que la masse salariale était déjà trop élevée, alors que le fichier était rempli d'agents fictifs.

C'est pourquoi nous avons salué la mise en place du FUGAS. Le processus d'assainissement est engagé depuis plusieurs années et a déjà permis de récupérer plusieurs milliards de francs guinéens. Ces écono-

mies pourront contribuer à une revalorisation des salaires des agents qui travaillent réellement.

Nous saluons donc cette mesure de manière générale. Toutefois, si elle est appliquée de façon arbitraire, nous réagirons.

Lorsqu'une personne abandonne son poste et ne veut plus travailler, il est normal qu'elle ne soit plus rémunérée.

On paie le travail effectué. Si quelqu'un ne travaille plus, on ne peut ni continuer à le payer ni le maintenir dans les effectifs. Ces mesures sont donc nécessaires. Elles permettront de libérer des postes afin de recruter d'autres personnes qui en ont besoin. »

Parlant du nombre d'enseignants concernés par le blocage de leurs salaires, le syndicaliste dira ceci à Africaguinee.com : « Je ne peux pas vous communiquer un chiffre exact pour le moment. En revanche, nous disposons d'un recensement des enseignants concernés jusqu'en 2024, dont les salaires sont bloqués et qui

n'ont pas encore été rétablis.

La commission poursuit actuellement son travail. Une première opération a déjà permis de rétablir certains agents. Il fallait ensuite ouvrir d'autres dossiers dans le système FUGAS afin que les autres puissent également être réintégrés.

C'est ce travail que nous menons avec la commission. Une fois ce processus achevé, nous saurons si certains de nos membres sont concernés ou non par cette opération d'assainissement.

Dans tous les cas, nous saluons l'assainissement du fichier de la Fonction publique, car il permettra d'éliminer les agents fictifs ainsi que les cas d'abandon de poste, afin de recruter de nouveaux enseignants »

Kaba Kankoula



Guinée

Lancement du programme national de recensement, de documentation et de numérisation

La Guinée a officiellement lancé cette semaine, au Centre culturel franco-guinéen (CCFG), son programme national de recensement, de documentation et de numérisation du patrimoine culturel. Objectif : doter le pays d'une base de données scientifiques et numériques consacrée à son héritage culturel. C'était sous la présidence du ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.



De nombreuses personnalités ont pris part à l'événement. Parmi elles, l'on peut citer notamment l'ancien Premier ministre Ahmed Tidiane Souaré, l'ambassadeur de France en Guinée et en Sierra

Leone, des chercheurs, des universitaires, des partenaires techniques et financiers, des acteurs culturels et de représentants des coordinations régionales des quatre régions naturelles du pays.

L'occasion a été mise à profit pour procéder à la signature d'une convention de partenariat entre le Centre d'innovation et de recherche pour le développement (CIRD) et l'Académie des sciences de Guinée.

« On ne dira jamais assez que la Guinée possède un patrimoine culturel exceptionnel, mais une grande partie demeure insuffisamment documentée. De nombreux sites, monuments, objets, traditions orales, savoir-faire et expressions culturelles sont aujourd'hui menacés par le temps,

les mutations sociales et la disparition progressive des détenteurs de ces connaissances », a déclaré la présidente du Conseil d'administration du CIRD, la Dre Safiatou Diallo, tout en définissant l'ambition du programme qui est de bâtir la première mémoire scientifique et numérique du patrimoine guinéen.

Quant au président de l'Académie des sciences de Guinée, le Pr Mamadou Aliou Baldé, il est revenu sur les efforts consentis au lendemain de l'indépendance pour promouvoir la culture nationale, avant d'évoquer les périodes de recul qui ont suivi.

Il s'est dit convaincu que cette initiative constituera un héritage durable pour la Guinée de 2040 et pour le centenaire de l'indépendance en 2058. Il a réitéré l'implication totale de l'Académie, notamment à travers son collège des sciences humaines, sociales, des arts et de la culture, pour assurer l'accompagnement scientifique de ce vaste chantier.

Dans son intervention de circonstance, le ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, Moussa Moïse Sylla, a tenu à remercier les acteurs ayant contribué à la conception de cette initiative, en particulier le CIRD. « Un peuple qui connaît son histoire, qui protège sa mémoire et qui valorise son patrimoine est un peuple qui avance avec davantage de confiance vers l'avenir.

Un patrimoine que l'on ne documente pas est un patrimoine que l'on condamne à l'oubli. Chaque voix qui s'éteint sans avoir été recueillie emporte avec elle une part de la Guinée que rien ne pourra remplacer. Nos aînés ne sont pas seulement des témoins du passé, ils sont les gardiens d'un savoir qu'aucun livre n'a jamais contenu. Ce programme est notre réponse à cette urgence silencieuse : recueillir avant qu'il ne soit trop tard, transmettre avant que le fil ne se rompe. Numériser nos archives, enregistrer nos récits et cartographier nos sites, ce n'est pas trahir la tradition : c'est lui offrir une seconde vie à l'abri du temps. La culture n'est pas une dépense pour la nation, elle en est le fondement. Un peuple qui maîtrise son récit ne se laisse pas raconter par quelqu'un d'autre », dira le ministre.

Parlant de la coopération culturelle avec la France, Moussa Moïse Sylla a rappelé les démarches en cours pour la restitution des biens culturels guinéens conservés à l'étranger.

Kaba Kankoula

Conditions d'éligibilité au Sénat

Le PNDD de Mamadou Macka Diallo fait des propositions

Selon le site Mediaguinee, le Parti national pour la démocratie et le développement (PNDD) souhaite voir évoluer les critères d'éligibilité au Sénat en Guinée. Dans une analyse rendue publique, son président de l'organe provisoire, Mamadou Macka Diallo, appelle les futures autorités parlementaires à revoir les dispositions du Code électoral qui fixent à 40 ans l'âge minimum pour briguer un siège de sénateur.



A en croire cet homme politique, « cette disposition mérite d'être réexaminée afin de permettre une participation plus importante de la jeunesse aux plus hautes institutions de la République ».

Il invite la future Assemblée nationale à inscrire cette question parmi les priorités de ses travaux législatifs. Il rappelle qu'il accompagne « depuis le 21 septembre 2021 la dynamique de refondation engagée par les autorités de la transition ». À ses yeux, « cette phase de reconstruction nationale doit s'accompagner de réformes institutionnelles favorisant une gouvernance plus inclusive et une meilleure représentation des différentes composantes de la société ».

Pour lui, comme les citoyens exercent leurs droits civiques dès l'âge de 18 ans, il serait « légitime d'ouvrir une réflexion sur les conditions d'éligibilité aux fonctions sénatoriales ». Le PNDD propose ainsi que « l'âge minimum pour briguer un siège au Sé-

nat soit ramené à 25 ou 30 ans ».

Le président du parti explique qu'« une telle réforme permettrait de favoriser le renouvellement de la classe politique, de promouvoir les compétences de la jeunesse et de renforcer la représentativité des institutions républicaines ». Il invite par conséquent les futurs députés à examiner cette proposition « dans un esprit de responsabilité et d'ouverture », estimant qu'ils auront « la mission de mettre en place un cadre juridique capable de répondre aux aspirations des différentes générations et de consolider les acquis démocratiques du pays ». Mamadou Macka Diallo précise par ailleurs que cette initiative « ne s'inscrit dans aucune logique de confrontation avec les institutions de l'État ». Il la présente plutôt comme « une contribution au débat public, destinée à enrichir les réformes institutionnelles en cours dans l'intérêt supérieur de la Nation », rapporte Mediaguinee.

Kaba Kankoula

Réforme constitutionnelle au Sénégal

La société civile favorable à un référendum dénué de «calculs politiques»



Actif depuis 15 ans dans le pays, le collectif Y'en a marre a donné son point de vue, mardi 30 juin, sur le projet de réforme constitutionnelle adopté la veille par l'Assemblée nationale et que le président de la République propose de soumettre à référendum. Si celui-ci soutient la démarche du chef de l'État, il appelle de ses vœux

une consultation sincère et déplore la poursuite du face-à-face entre Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko dans ce dossier.

Moment clarification pour la société civile au Sénégal. Au lendemain de l'adoption par l'Assemblée nationale de la réforme constitutionnelle portée par des

députés Pastef lundi 29 juin, le collectif Y'en a marre, mouvement citoyen actif depuis 15 ans, s'est expliqué sur l'importance de voir ce texte passer par la case référendum avant sa promulgation, comme l'a proposé le chef de l'État Bassirou Diomaye Faye. Le mouvement a par ailleurs dénoncé l'installation d'un climat politique délétère, des « calculs politiques » et des « magouilles », avec le retour de pratiques du passé. Selon le mouvement, c'est la prolongation du face-à-face entre Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko qui se joue derrière la réforme de la Constitution.

Aliou Sané, son fondateur, est favorable au référendum promis par l'exécutif mais demande des gages de sincérité : « L'an-

nonce de ce référendum ne doit pas être une manœuvre politique dilatoire destinée à contrecarrer l'initiative de Pastef. Allons vers ces réformes, mais laissons la possibilité aux citoyens de comprendre et de décider ».

« Lobby LGBT »

Le collectif regrette par ailleurs le retour de pratiques anciennes dont le but est de disqualifier les voix critiques. Depuis sa prise de position contre la démarche du Pastef, le mouvement se dit assimilé par des figures et militants du parti d'Ousmane Sonko à un « lobby LGBT ». Fortement stigmatisée au Sénégal, l'homosexualité y est réprimée plus durement depuis le mois de mars dernier. « Il s'agit de pratiques qu'on a subies sous Abdoulaye Wade et sous Macky Sall. Souvent, on nous dit : « Vous êtes financés par des lobbys LGBT pour

déstabiliser le pays », mais c'est faux. On sait qu'il s'agit d'une question très sensible dans la société sénégalaise. Quand Macky Sall nous le disait, ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui étaient à nos côtés et s'en offusquaient ! » Y'en a marre dénonce en outre l'arrestation de douze personnes aux abords de l'Assemblée nationale, lundi 29 juin, jour de l'adoption du projet de réforme constitutionnelle par les députés. Parmi elles figuraient notamment neuf jeunes militants du parti d'opposition Alternative pour la relève citoyenne (ARC). Interpellées pour « troubles à l'ordre public » et « participation à une manifestation non-autorisée », elles ont été relâchées quelques heures plus tard.

RFI

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Afrique du Sud

Des milliers de manifestants ont défilé pour réclamer le départ des sans-papiers



Des manifestations anti-étrangers ont été organisées en Afrique du Sud, ce mardi 30 juin, en point d'orgue d'une campagne xénophobe lancée il y a plusieurs semaines qui a déjà poussé 25 000 immigrés à l'exode. Les organisations à l'origine de la mobilisation les accusent, entre autres, de prendre le travail des Sud-Africains. Après plusieurs semaines de violentes manifestations qui ont déjà fait cinq morts, la journée du mardi 30 juin marquait la fin de l'ultimatum posé par des

groupes de citoyens très structurés qui réclament le départ des étrangers sans papiers présents en **Afrique du Sud**. Pour l'occasion, de nombreuses marches anti-immigration ont eu lieu dans tout le pays en présence d'un important dispositif policier, les autorités craignant des débordements et des violences.

Si quelques incidents ont eu lieu malgré tout, notamment à Johannesburg, la plus grande ville du pays, le scénario d'émeutes meurtrières comme

en 2021 a toutefois été évité. **Marche pacifique et ambiance électrique**

C'est à Durban, grande ville située sur la côte de l'océan Indien, que le rassemblement a été le plus massif avec plusieurs milliers de personnes qui ont défilé relativement dans le calme, les manifestants cherchant surtout à investir les rues pour montrer qu'ils étaient présents et qu'ils n'entendaient pas cesser leur combat

« **Nous voulons des déportations de masse et une augmentation du budget pour les services aux frontières** »

Lorsqu'un homme a commencé à leur répondre de son balcon, la police est immédiatement intervenue et leur a demandé de circuler. Celle-ci a également annoncé avoir ouvert une enquête après avoir reçu une information selon laquelle un ressortissant étranger aurait fait une chute mortelle depuis le huitième étage d'un immeuble parce qu'il se croyait

pourchassé, quelques heures avant le début des manifestations. Après avoir fait beaucoup de bruit dans des rues désertes, le cortège a terminé sa route devant un poste de police en bord de mer, où la très médiatisée Jacinta Ngobese-Zuma a pris la parole : « Aujourd'hui, nous voulons une nouvelle fois dire au président de l'Afrique du Sud que nous voulons des déportations de masse et une augmentation du budget pour les services aux frontières, exige celle qui dirige March and March, l'organisation à l'origine de cette nouvelle poussée xénophobe qui compte présenter un mémorandum aux autorités avec différentes revendications.

Monsieur le président, nous voulons qu'une loi soit promulguée de toute urgence afin de réserver l'économie des townships aux seuls Sud-Africains. » Si elle se dit apolitique, elle remercie tout de même le MK, parti de l'ancien président Jacob Zuma, l'un des seuls à avoir publiquement affiché son soutien à ces marches anti-immigrations.

Car face au chômage de masse et à la pauvreté, certains partis tentent de transformer la colère en bulletins de vote, alors que les prochaines élections municipales sont prévues pour novembre.

Violences et pillages sporadiques à Johannesburg

Pendant ce temps là à Johannesburg, quelques milliers d'individus ont également défilé dans le centre-ville et en banlieue, donnant lieu, notamment en fin de journée, à des violences et des pillages sporadiques rapidement stoppés en raison de la forte présence des forces de l'ordre.

L'Afrique du Sud a déjà connu de violents débordements xénophobes, notamment en 2008 et 2015, mais de manière inédite, plus de 25 000 ressortissants de plusieurs pays africains, Malawi, Zimbabwe, Mozambique, Nigeria, Ghana, etc., ont fui ces dernières semaines par leurs propres moyens ou à bord de bus affrétés par leur pays ou par l'Afrique du Sud. **RFI**

Mali

«Les belligérants commettent à nouveau de graves exactions», dénonce Human Rights Watch



Dans un nouveau rapport sur le Mali publié ce lundi 29 juin, l'ONG de défense des droits humains s'intéresse aux exactions commises dans le pays par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jnim) et par l'armée malienne et ses supplétifs russes de l'Africa Corps depuis les attaques du 25 avril dernier. Ce jour-là, les jihadistes et leurs partenaires du Front de libération de l'Azawad avaient notamment tué le ministre malien de la Défense et conquis la ville de Kidal, dans le Nord.

Human Rights Watch (HRW) publie un nouveau rapport sur le **Mali**, ce lundi 29 juin, dans lequel l'ONG de défense des droits humains se penche cette fois sur les violences commises depuis les attaques du 25 avril au cours desquelles les jihadistes du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jnim), liés à Al Qaeda, et les indépendantistes du Front de libération de l'Azawad (FLA) avaient notamment **tué le ministre de la Défense, Saadio Camara**, et conquis la ville de Kidal, dans le Nord.

À la suite de ce pic, l'armée malienne et ses partenaires russes de l'Africa Corps ont en effet intensifié leurs opérations « antiterroristes », alors que les jihadistes du Jnim ont imposé de nouveaux blocus sur les populations civiles. Dans ce contexte, Human Rights Watch a enquêté sur les exactions com-

mises par les différentes parties au conflit.

S'il n'existe aucun bilan officiel des attaques multiples du 25 avril, HRW en propose un partiel : pour les seules villes de Gao et de Kidal, les affrontements auraient fait 13 morts civils et au moins 25 blessés.

Entre le 6 et le 21 mai, le Jnim a, lui, incendié plus de 40 véhicules civils à destination de Bamako dans le cadre du blocus décrété sur la capitale. Un bilan a minima qui ne vaut que pour ces deux semaines.

L'ONG rappelle également l'**exécution publique d'un civil à Tonka**, dans la région de Tombouctou, et les attaques de camions-citernes qui, depuis septembre 2025, tuent des chauffeurs routiers, provoquent de graves pénuries de carburant et d'électricité, perturbent l'éducation et paralysent la vie quotidienne.

Concernant l'armée et ses partenaires russes de l'Africa Corps, HRW dénonce de « violentes opérations de contre-insurrection à l'encontre des communautés peules dans le centre du Mali » : en quatre jours seulement, du 14 au 17 mai, l'ONG a recensé 38 victimes civiles, dont 23 enfants.

Elle pointe également des frappes de drones à Guimbé, le 25 avril,

dans lesquelles 12 enfants et adolescents ont été tués, et à Téné le 17 mai, sur un mariage. Le bilan s'élève ici à 10 morts civils.

HRW a proposé un droit de réponse au ministère malien de la Justice, qui n'a pas donné suite. Le Jnim, de son côté, lui a répondu et tenté de se justifier en expliquant que les civils visés ne respec-

taient pas les règles édictées par les jihadistes dans les zones qu'ils contrôlent.

L'organisation rappelle que le droit humanitaire interdit toute attaque « délibérée ou aveugle contre des civils ». « L'impunité de longue date continue d'alimenter le cycle des abus contre les civils au Mali, souligne Ilaria Allegrozzi, chercheuse sur le Sahel à Human Rights

Watch. L'ONU et l'Union africaine (UA) devraient soutenir des efforts indépendants afin que les responsables des graves abus soient tenus pour responsables, ainsi qu'une mission d'établissement des faits visant à jeter les bases pour des enquêtes et des poursuites criminelles. »

RFI

États-Unis

La Cour suprême élargit les pouvoirs de Donald Trump, mais préserve l'indépendance de la Fed



La Cour suprême américaine a offert, lundi 29 juin 2026, un succès à Donald Trump en élargissant les pouvoirs de l'exécutif. Dans une décision à six voix contre trois, elle autorise désormais le président à révoquer des responsables d'agences fédérales indépendantes, remettant en cause une jurisprudence datant de 1935. En revanche, la haute juridiction a refusé de lui permettre de limoger une gouverneure de la Réserve fédérale (Fed), préservant ainsi l'indépendance de la banque centrale.

Dans un arrêt rendu par six magistrats sur neuf, la Cour a remis en cause une jurisprudence vieille de plus de 90 ans (1935) qui empêchait un chef d'État d'écarter un responsable d'une agence indépendante sans raison motivée. **Donald Trump** a immédiatement salué une « grande victoire » sur son réseau Truth Social. Selon lui, il s'agit d'une « décision historique et sans précédent » et de « l'une des plus importantes jamais rendues concernant les pouvoirs présidentiels ».

Pour Sébastien Natroll, journaliste

indépendant spécialiste de la Constitution américaine, cette décision marque un tournant institutionnel. « La Cour suprême a considéré que la loi votée par le Congrès, qui empêchait le président de renvoyer des directeurs et directrices d'agences fédérales, était contraire au principe de séparation des pouvoirs. Comme le pouvoir exécutif appartient au président des États-Unis, le Congrès ne peut pas lui interdire de limoger les responsables d'agences. » Ces agences fédérales appartiennent bien à la branche exécutive mais bénéficiaient jusqu'à présent d'une autonomie destinée à garantir leur indépendance dans des domaines comme la concurrence, la protection des consommateurs ou la régulation de certains secteurs économiques.

Pour le chef des démocrates au Sénat, Chuck Schumer, la Cour suprême a donné « carte blanche » à Donald Trump « pour transformer les agences fédérales indépendantes en clubs privés réservés à ses partenaires de golf et à ses acolytes ».

La Fed demeure protégée

La victoire du président américain reste toutefois incomplète. Dans une décision distincte, la Cour suprême a refusé d'autoriser Donald Trump à **révoquer Lisa Cook**, gouverneure de la **Réserve fédérale**. Cinq juges, dont le conservateur Brett Kavanaugh, nommé par Donald Trump, ont estimé que la présidente ne pouvait être limogée « à sa guise », sans procédure contradictoire.

Donald Trump a minimisé cette décision, y voyant une question « strictement procédurale ». Il a assuré qu'il prendrait une « action appropriée » afin qu'« une personne ayant commis des infractions ne puisse pas prendre des décisions cruciales », sans en préciser la nature. Pour les observateurs, le dossier Cook constituait surtout un test de l'indépendance de la politique monétaire américaine face au pouvoir exécutif. « Cet arrêt va limiter l'indépendance des agences fédérales. Mais il faut le lire en parallèle avec l'autre décision rendue le même jour concernant Lisa Cook », poursuit Sébastien Natroll. Les agences fédérales sont donc désormais beaucoup moins indépendantes, mais Donald Trump n'a pas complètement gagné : la Réserve fédérale reste, pour l'instant, indépendante.

Lisa Cook est la seule femme noire à avoir intégré le cercle des gouverneurs de l'institution monétaire. **Elle est devenue gouverneure de la Fed en 2022** sur proposition de l'ancien président démocrate **Joe Biden**. Son mandat court jusqu'en janvier 2038.

RFI